

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'Isabelle RAIMBAULT, Maire-Présidente.

Présents: Isabelle RAIMBAULT, Bénédicte DE TOUZALIN, Christine HUU, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Nadia MAHITUKU, Nathalie HERSANT,
Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Philippe BIOTEAU, Julien LEMARCHAND, Martine LAURENDEAU, Anne GUICHARD, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE

Absents Excusés: Cécile COCHY-FAURE donne pouvoir à Bénédicte DE TOUZALIN, Ivain BIGNONET donne pouvoir à Nathalie HERSANT

Absents:

Convocation par mail du 28/04/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 17

Election des membres de la Commission Permanente

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration ;

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux délégations consenties par le conseil d'administration ;

Vu la délibération D20-024 du 2 juillet 2020 portant sur la création de la Commission Permanente et la désignation de ses membres ;

Vu la délibération D23-004 du 23 janvier 2023 relatif à l'adoption du règlement d'attribution des aides sociales facultatives et la délibération D24-024 du 27 mai 2024 apportant modifications au dit règlement

Vu la délibération n°D26-012 du 6 mai 2026 relatif à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise le fonctionnement de la Commission Permanente

Considérant l'intérêt d'une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du C.C.A.S ;

Il est exposé :

Le Conseil d'administration ayant créé en son sein une commission permanente ayant pour mission l'instruction des demandes d'aides facultatives et leurs attributions. Il convient d'élire les membres de la Commission Permanente.

La Commission Permanente est composée de la Maire-Présidente, et de quatre administrateurs élus à partit parin
les administrateurs nommés par la Maire-Présidente et parmi les administrateurs élus à partit parin

Il est proposé d'élire deux administrateurs élus et deux administrateurs nommés :

Sont élus à la majorité :

- **Christine HUU et Bénédicte DE TOUZALIN** pour le collège des administrateurs élus
- **Joseph GUEPIN et Françoise DHOTEL** pour le collège des administrateurs nommés.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,

Maire-Présidente du C.C.A.S.